



# COMPTE RENDU DU CTL DU 17 novembre 2017

À l'ouverture de la séance du Comité Technique Local, la délégation CGT a lu la **déclaration liminaire** suivante :

Ordonnances contre le code du travail, relèvement de la CSG débouchant sur la fiscalisation de la protection sociale, sélection à l'entrée des universités, diminution des allocations logement et casse du logement social, refonte régressive de la formation professionnelle et de l'apprentissage, milliards de cadeaux fiscaux aux plus riches et au patronat, le gouvernement multiplie les contre réformes et organise un recul social sans précédent.

La Fonction publique ne fait pas exception. 120 000 suppressions d'emplois sont annoncées d'ici à 2022. Le Premier ministre vient d'engager le programme Action Publique 2022 dans l'objectif de procéder à « *des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions* ».

Un Comité de pilotage a été constitué, composé de dirigeants de grandes entreprises, de personnalités du monde de la finance et des cercles ultra-libéraux. Des décisions vont être annoncées dans les tous prochains mois.

La DGFIP est tout particulièrement concernée. Déjà le ministre a indiqué devant les députés « *Je ne pense pas qu'il faille continuer dans les très grandes collectivités avec la distinction ordonnateur-comptable* ». En précisant que selon lui, « *une certification des comptes est possible indépendamment des agents de la direction générale des finances publiques* ».

Les trésoreries qui travaillent pour les petites collectivités sont déjà fermées par centaines et c'est maintenant la mission même du comptable public pour les « grosses collectivités » qui est menacée d'abandon pur et simple.

Le prélèvement à la source relancé pour 2019 et l'exonération massive de la taxe d'habitation menacent directement les Services des Impôts des Particuliers. La disparition de la plus grande part de l'ISF pose la question du devenir des PCRP. Le contrôle fiscal accusé de déplaire aux entreprises et de faire fuir les investisseurs est lui clairement en sursis.

Ce sont ces projets destructeurs porteurs à la DGFIP de milliers de nouvelles suppressions d'emplois et de liquidation des missions et du réseau qui expliquent la brutalité de la décision du DG de liquider notre système de mutations. Pour la DG il faut en finir avec ce système qui fait obstacle à la mobilité forcée et donner aux directions locales, départementales ou interrégionales, en lien avec les préfets, le pouvoir de passer à la vitesse supérieure dans la casse de notre administration.

Le 10 octobre un agent des finances publiques était en grève, plus de 21% des agents dans notre direction.

Les chiffres de grève dans notre département sont à mettre en relation avec les heures d'information organisées en commun par la CGT, Solidaires et FO, qui connaissent une participation importante et permettent aux agents de définir leurs revendications et les initiatives pour les faire aboutir.

Dans le même sens la pétition commune dans notre département à toutes les sections représentées au CTL est massivement signée.

Au moment où de nouvelles suppressions d'emplois vont frapper notre département, la section CGT réaffirme sa volonté de construire la mobilisation unie pour :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et restructurations ;
- le retrait de l'ASR 2018
- le retrait des fiches DG liquidant notre système de mutations
- la satisfaction des revendications présentées par les agents.

*Les points suivants ont été examinés :*

### **Communication de l'avis du CHSCT sur le DUERP 2017**

La section est intervenue pour appuyer le rapport dressé par nos élus en CHSCT sur la dégradation de l'investissement de certains chefs de services pour remplir le DUERP.

Nous avons pointé les difficultés des agents à servir collectivement le DUERP dans le cadre de réunions pilotées par les responsables de services par crainte de mauvaises appréciations a posteriori notamment quand le DUERP concerne le management. Nous avons fait valoir que les agents ne devaient pas être soumis à une pression de l'encadrement lors des réunions DUERP dans les services et nous avons rappelé l'annexe 6 de la note de campagne DUERP. Cette note précise que le DUERP peut être complété collectivement **ou individuellement** par des agents exposés au sein d'une unité de travail et que **l'anonymat pouvait être assuré**. La voie dématérialisée est dans ce cas préconisée.

La direction a confirmé les points soulevés par la CGT Finances Publiques 92 et elle nous a assuré qu'elle avait informé les responsables de services qu'ils n'étaient pas obligatoirement tenus de piloter ces réunions DUERP au sein de leur service. La direction nous a indiqué avoir rappelé les bonnes pratiques en ce domaine à l'ensemble de ses responsables de services pour que les agents ne soient pas soumis à une quelconque forme de pression et prévenir toute « autocensure ».

Les élus CGT au CTL invitent les agents à leur faire remonter toutes difficultés ou tous éléments qui nuiraient à la sincérité du DUERP remis par leur responsable de service au CHSCT. Le secrétariat du CHSCT 92 est co-animé par nos élus CGT et ils se battent au quotidien pour la sécurité des agents et nous assurer de meilleures conditions de travail.

### **Création d'une mission détachée de la division Recouvrement Forcé**

Une information a été faite sur les trois piliers de cette nouvelle mission au sein de la division « RECFOR » : pilotage des activités des huissiers, suivi des amendes, gracieux du recouvrement.

Il a été précisé que ces missions n'avaient aucunement vocation à disparaître.

### **Accueil d'apprentis**

La direction accueille 5 apprentis (dont un en deuxième année). Ils effectueront leur alternance respectivement au SPFE Vanves, au SPF Nanterre, à la division France Domaine, à la division BIL et à celle de la Stratégie-Communication. Ils sont présents à temps complet (35 heures) en alternance avec leur école et indemnisés à hauteur d'environ 900 euros par mois.

Leur présence ne doit pas masquer le manque cruel d'effectifs dans les services confrontés à l'accroissement des tâches.

La délégation CGT a une nouvelle fois rappelé que cet accueil d'apprentis était un moyen de recrutement hors statut. Une manière de faire appel à une main d'œuvre bon marché. Nous avons également souligné le problème que posait le transfert de savoir-faire publics à des apprentis qui pourraient mobiliser ces connaissances dans leurs relations commerciales futures avec l'Etat ou pour préparer une privatisation des missions de service public pour lesquelles ils sont employés au cours de leur apprentissage.

## **Bilan de la campagne des entretiens professionnels de 2017**

38 recours hiérarchiques et 25 recours en CAPL ont été recensés. La totalité des réductions d'ancienneté a été utilisée. Les recours en CAPL ont donné, à 5 exceptions près, satisfaction totale ou partielle aux demandes des collègues.

## **Caisses sans numéraire au 1/1/2018 dans les SIP de Sceaux, Neuilly et Saint Cloud**

Nous avons une fois de plus dénoncé le recul du service public de proximité et le refus d'accepter les paiements en numéraire alors que billets et pièces sont encore largement acceptés comme moyen de paiement. La DGFIP n'a pas à anticiper la disparition du numéraire. La note indique que les particuliers « pourront effectuer leurs paiements en numéraire dans des trésoreries municipales de proximité. » Cela est vrai uniquement pour le SIP de Sceaux. Les trésoreries de Saint-Cloud et Neuilly sont éloignées des CFP de ces villes.

## **Réorganisation des SAID du SIP de Colombes au 1/01/2018**

Sur proposition du chef de service la direction a procédé à une nouvelle répartition des compétences géographiques et à un rééquilibrage de la charge de travail consistant en un transfert de dossiers de contribuables plus aisés vers des secteurs gérant principalement une population à revenu fiscal faible.

## **Bilan de l'accueil personnalisé sur rendez-vous**

La direction a constaté que ce dispositif n'est réellement actif que dans les SIP et non dans les SIE ou les trésoreries.

Sur le SIP de Montrouge le taux de rendez-vous annulé suite à contre-appel du service à une demande faite par internet est de 24 %, 84 % sur Suresnes. L'impact sur l'évolution de l'accueil physique durant la campagne IR, de l'avis même de la direction, doit être relativisé au regard du nombre de personnes reçues durant l'année.

La section est intervenue pour tempérer le bilan de l'accueil personnalisé dressé par la direction pour le SIP de Suresnes. Les élus CGT ont fait remonter les informations délivrées par les agents du SIP de Suresnes sur l'accroissement de la charge et de la pression sur les missions d'accueil, des risques et tensions que pouvait générer le fait que l'agent d'accueil appelle un renfort pour l'accueil du public afin de recevoir un usager dans le cadre d'un rendez-vous. Les usagers en attente peuvent avoir le sentiment qu'une personne passe sans attendre son tour et l'agent est obligé de « couper » la file d'attente pour recevoir l'usager ayant pris un rendez-vous.

Pour la CGT, le recours à des aménagements mobiliers avec des cloisons mobiles et des guides-files n'est pas une solution. Seule, une vraie politique d'emploi dans les services peut permettre d'assurer un accueil de qualité.

La direction a reconnu que l'accueil sur rendez-vous au SIP de Suresnes n'était pas sans poser des difficultés d'organisation notamment au niveau du planning d'accueil des agents et elle concède que des ajustements seront certainement faits après consultation des chefs de services.

Les élus CGT appellent les agents à faire part à leurs correspondants locaux CGT des problèmes rencontrés et à rester mobilisés sur les questions d'emploi et de conditions de travail.

Un déploiement complémentaire de ce système est décidé pour les SIP de Clichy, Saint-Cloud, Sèvres et Boulogne.

## Questions diverses

### **Difficultés liées au handicap et/ou à des problèmes de santé**

La CGT demande la compensation du handicap et la prise en compte des problèmes de santé en termes d'octroi de postes supplémentaires.

En effet la charge de travail ne pouvant être assumée en totalité par les personnes en situation de handicap ou en grande difficulté de santé ne doit pas retomber sur les épaules des agents en meilleure santé.

La direction explique qu'elle procède à des allègements d'objectifs pour les personnes concernées. Dans les faits ces allègements -quand ils existent- retombent sur les autres collègues.

L'ensemble des organisations syndicales demande qu'une compensation effective du handicap soit mise en place pour tous les services accueillant ces agents.

### **Affectations des agents C stagiaires arrivant le 20 novembre**

Notre syndicat a protesté contre le fait que les organisations syndicales n'aient pas été destinataires de la liste des affectations des stagiaires C au service ou à la division. La direction a précisé que la liste n'avait été finalisée que vendredi 10 novembre et invoqué des problèmes techniques.

### **Restauration dans le 92**

A notre demande la direction a fait le point sur la restauration sur différents sites :

-Montrouge : la direction envisage la fermeture de la cantine début 2018 mais elle n'a proposé aux agents que le RIE bd Romain Rolland ou le titre restaurant. La direction va également sur notre proposition mettre à l'étude la possibilité de se restaurer à la cantine AGRAF de l'INSEE dont le siège arrive à Montrouge en début d'année prochaine,

Si la formule du titre restaurant était retenue elle aurait la forme de la carte APETIZ utilisable du lundi au vendredi, avant 20 heures et seulement dans les établissements de restauration.

-Vanves : Suite au départ de l'INSEE de cette commune, un conventionnement est recherché auprès du restaurant le Renan.

-Sceaux : la cantine sur place est conservée.

-Nanterre Tivoli :

Le RIE la Rotonde suite au départ de nombreuses entreprises va prochainement fermer.

Une demande provisoire de titres restaurant a été faite pour que les agents ne se retrouvent pas sans possibilité de restauration après la fermeture.

La direction avait contacté plusieurs RIE aux alentours ; ces derniers ont refusé. EDF a opposé un refus en invoquant à l'oral leur classement en site sensible. La CGT a demandé à la direction de relancer EDF. La direction a annoncé qu'elle s'apprêtait à adresser un courrier officiel à la direction d'EDF afin d'obtenir l'accès pour les collègues.

### **Plans de congés**

Notre délégation a soulevé le problème des refus de congés, particulièrement en cette période de fêtes de fin d'année, au nom d'une prétendue règle de 50 % des effectifs présents.

La direction a convenu qu'il n'existait pas de règle de 50 % de présence et a précisé qu'elle le rappellerait aux chefs de service. Elle a déclaré partager le souci d'une grande souplesse dans l'attribution des congés notamment pour la fin de l'année.

Même si les agents ne sont pas chargés de famille, ils ont droit à une vie de famille avec leurs proches.

### **Autorisations d'absence pour les parents d'élèves lors des élections**

Devant le refus d'autorisations d'absence aux parents pour la tenue du bureau de vote pour les élections aux conseils d'établissement ou d'administration, notre délégation a demandé à la direction de garantir le droit à une autorisation d'absence pour les parents concernés.

La direction va regarder le problème.

### **Incident à la TM de Colombes**

La section CGT Finances Publiques est intervenue sur les faits très graves intervenus à la TM de Colombes : un individu particulièrement énervé a tenté d'escalader la séparation vitrée avec la caisse. Cette agression a nécessité l'intervention du vigile et des forces de l'ordre.

La direction s'est déplacée sur place pour rencontrer les agents, le vigile et les forces de l'ordre. L'individu a été relâché à l'issue d'une garde à vue et il s'est excusé auprès de la direction pour ses agissements. Cet individu a fait l'objet d'un courrier de la part de la direction lui signifiant que toute récidive de sa part serait suivie automatiquement d'une plainte auprès du procureur. Les élus CGT ont souligné tout le professionnalisme des agents et du vigile lors de cet événement.

La section CGT Finances Publiques apportera toujours son soutien indéfectible aux agents victimes d'agressions et d'incivilités et elle rappelle toute l'importance et toute l'utilité de remplir une fiche de signalement et de lui en adresser une copie. Par ailleurs, elle tient à rappeler que les agents doivent avoir accès libre au cahier du CHSCT sur chaque site.

### **Déménagement 12ème étage Centre Administratif Départemental**

La délégation CGT s'est étonnée que le déménagement de services (compta et dépense et DFT) au 12e étage du CAD n'ait pas pris en compte les besoins d'impression du service dépense qui se retrouve sans possibilité d'impression dans le bureau. Une photocopieuse a été au final commandée mais ne pourrait arriver dans le service que dans trois mois. De même, l'installation des lignes téléphoniques dans le bureau du service dépense n'est pas terminée.

### **Fusion des services courriers à Nanterre Direction**

La délégation CGT s'est inquiétée de la confirmation que la direction ne recourrait pas à une machine plus performante pour absorber le quasi doublement du nombre d'affranchissements auquel devront faire face les agents du courrier du CAD si la direction maintient son projet de fusion avec le service courrier de Vanves Direction. C'est donc une augmentation de la charge, du rythme et de la journée de travail qui serait imposée aux agents. Nous sommes bien entendu opposés cette augmentation.

### **Services DFT Nanterre Direction**

Suite au transfert du service CDC à Nantes, le service DFT a été rattaché au service comptabilité. Ce service est depuis plusieurs années en sous-effectif important (3 agents au lieu de 5). Depuis un an des missions lui ont été rajoutées : réception des régisseurs à la caisse au 1er étage du CAD, vacations de caisse depuis août. L'arrivée de trois nouveaux collègues ne règle pas le problème. D'autant qu'un agent doit partir en retraite dans l'année. Nous demandons que les collègues des DFT ne soient pas mis à la caisse et puissent se consacrer pleinement aux missions de DFT.

### **Trésorerie municipale de Nanterre**

Nous avons appuyé la demande (déjà formulée en CTL) de l'installation d'un serveur vocal informatisé. Cela devrait être bientôt fait.

Nous avons également demandé si l'installation de micros plus performants, validée par le CHSCT, avait été effectuée. La direction reviendra vers nous pour préciser l'état d'avancement de la commande.

**Les élus CGT au comité technique local : Brigitte Sassou-Messan, Philippe Geoffre, Olivier Nau, Dominique Teixeira,**

**Pour défendre vos droits, rejoignez la CGT !**



**BULLETIN D'ADHESION**  
**CGT FINANCES PUBLIQUES 92**  
*Pour un syndicalisme de conquêtes sociales*

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : .... Grade : .....

Échelon : ..... Numéro DGFiP : .....

Filière Fiscale  Filière Gestion Publique

Adresse administrative :

.....  
.....

Date : .../.../..... Signature :

**A remettre :** À un militant CGT de votre site  
**ou à renvoyer à :** Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de  
Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex

**Pour nous joindre :**

**Mail :** [cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr)

**Site internet :** <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>